

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 7 juillet 2017	Délibération
	Secrétariat général Direction des assemblées métropolitaines	N° 2017-506

Motion en faveur d'une politique d'accueil pour des populations en situation d'urgence humanitaire

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs mois, dans notre agglomération, comme dans d'autres territoires en France, nous constatons une augmentation continue des publics fragiles demandant une mise à l'abri.

Nous sommes particulièrement inquiets notamment pour des familles et des enfants. Les conditions de leur accueil sont inadaptées en nombre et en qualité. Certaines situations sont inacceptables.

L'ouverture de PRADA (plateformes régionales d'accueil pour demandeurs d'asile) sans information préalable des communes et la situation financière alarmante du CAIO (centre d'accueil, d'information et d'orientation qui gère le 115) impactent de plein fouet nos collectivités locales qui étaient déjà en première ligne pour faire face aux questions concrètes qui se posent sur le terrain.

La réforme annoncée du droit d'asile - raccourcissement des délais d'instruction dans le respect des personnes accueillies et mise en oeuvre effective et rapide des décisions (acceptation ou refus) à l'issue des procédures d'instruction - nous interpelle de manière plus large sur les mesures envisagées par le gouvernement pour mettre en place une politique pérenne d'accueil des populations en situation d'urgence et pour mettre fin à une politique du coup par coup.

Aussi, nous demandons la tenue, si possible avant la trêve hivernale, d'une session extraordinaire du Conseil métropolitain dédiée aux problématiques de l'hébergement d'urgence avec une audition des services de l'Etat.

Cette session aura pour but de dresser un diagnostic très précis des situations existantes sur le territoire (migrants, mineurs isolés, roms, sans abris, etc.) ainsi que des actions et des moyens, notamment financiers, mis en place. Il s'agira également d'avoir une lecture partagée des perspectives envisagées en vue d'un plan d'accueil de ces différentes populations, dans le prolongement de la politique métropolitaine volontariste en matière d'hébergement spécifique.

La métropole souhaite engager un processus de transparence et de coordination avec l'Etat afin que l'accueil des populations en grande vulnérabilité soit mieux anticipé, plus digne et réparti de manière plus équilibrée sur le territoire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 JUILLET 2017	Pour expédition conforme, le Président,
PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2017	Monsieur Alain JUPPE